

LES ENFANTS : LE CRIME QUI A VALU UN MANDAT D'ARRÊT À UN CHEF D'ÉTAT

Depuis 2022, la Russie transfère des enfants ukrainiens des territoires occupés vers des camps, des familles d'accueil et des adoptions en Russie, leur délivre des passeports et, dans la plupart des cas, n'en informe pas leurs proches. L'Ukraine a recensé 20 651 cas et a ramené 2 665 enfants. La CPI a délivré des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et sa commissaire aux droits de l'enfant en mars 2023 ; en mars 2026, la Commission d'enquête de l'ONU a conclu que les déportations constituaient des crimes contre l'humanité.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

PROJET — non publié. Projet pour la rédaction. Chiffres vérifiés auprès de la CPI (17 mars 2023), de la Commission d'enquête (A/HRC/52/62 ; A/78/540 ; A/HRC/61/61 et déclaration du Président du 12 mars 2026), de la Grande Chambre de la CEDH (9 juil. 2025), du Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023), du Yale HRL (févr. 2023, déc. 2024), des communiqués des gouvernements auteurs des désignations et des données du Médiateur du 7 oct. 2026. Photos : Wikimedia Commons, licences vérifiées ; mineurs floutés.

20,651

cas recensés d'enfants déportés ou transférés de force ; 2 363 autres sont portés disparus B

Bureau du Médiateur / portail « Enfants de la guerre », au 7 oct. 2026

2,665

enfants rapatriés en Ukraine depuis 2022 — 83 grâce à la médiation du Qatar, 30 avec l'intervention de la Première Dame des États-Unis B

Bureau du Médiateur, 7 oct. 2026

1,205

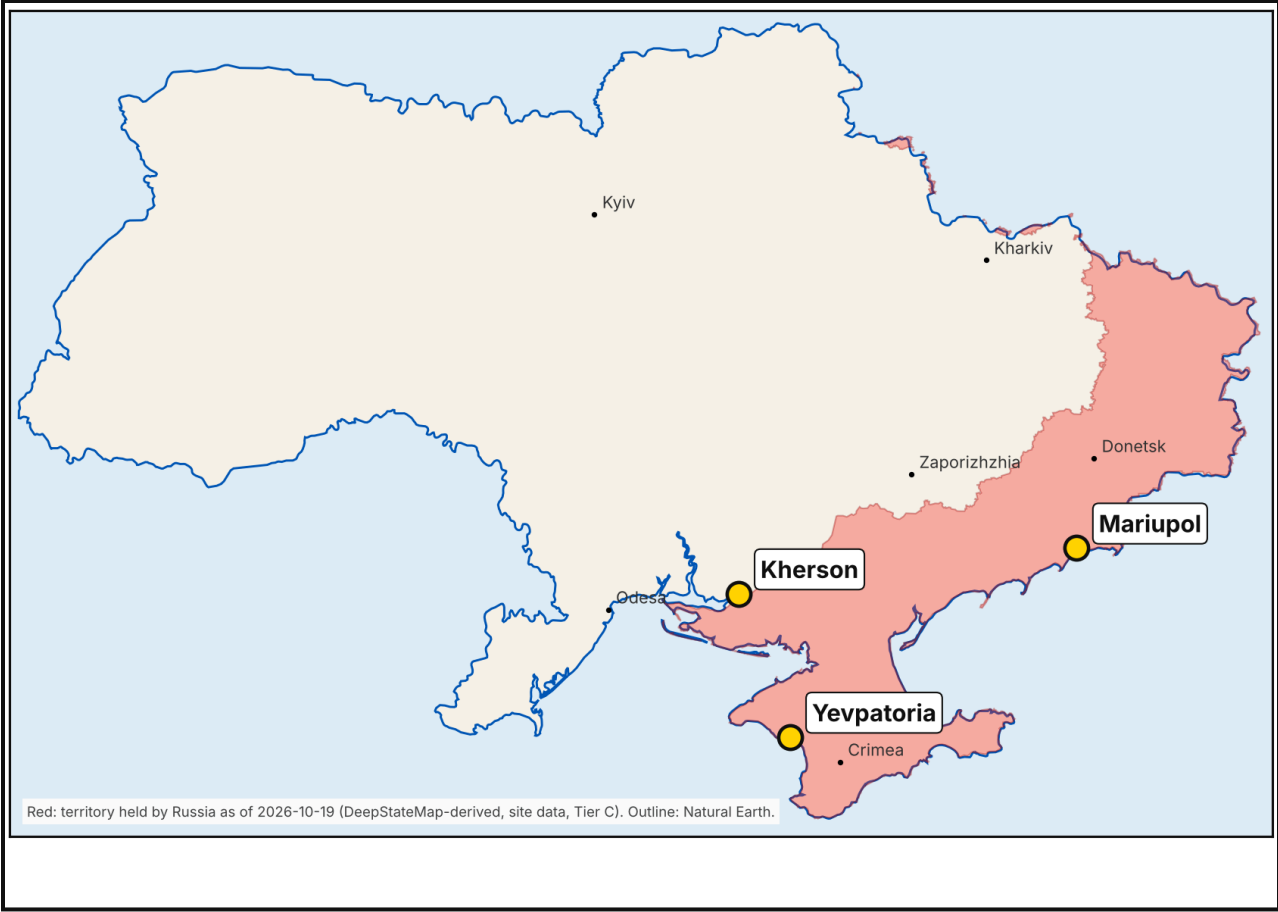
enfants dont la Commission d'enquête de l'ONU a vérifié la déportation ou le transfert ; environ 80 % ne sont pas revenus A

Commission d'enquête, A/HRC/61/61 et déclaration du Président, 12 mars 2026

2

Mandats d'arrêt de la CPI — Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova — pour déportation et transfert illégaux d'enfants A

Chambre préliminaire II de la CPI, 17 mars 2023



L'ESSENTIEL

Une politique, non un accident. La Commission d'enquête de l'ONU (12 mars 2026) a constaté une politique « conçue et exécutée au plus haut niveau » du gouvernement russe : des enfants enlevés dans cinq oblasts occupés et placés dans des familles ou des institutions dans 21 régions de Russie et dans des zones occupées.

Des crimes auxquels sont attachés des noms. La CPI a conclu qu'il existait des motifs raisonnables de croire que Poutine et Lvova-Belova sont responsables des crimes de guerre de déportation et de transfert illégaux ; la Commission d'enquête qualifie le même comportement de crimes contre l'humanité ; la Cour européenne des droits de l'homme a constaté des violations des articles 3, 5 et 8 et ordonné un mécanisme de réunification.

Les propres chiffres de la Russie constituent l'aveu. Le bureau de Lvova-Belova a indiqué en juillet 2023 que plus de 700 000 enfants ukrainiens étaient « arrivés » en Russie, qu'environ 1 500 orphelins avaient été emmenés des régions occupées de Donetsk et de Louhansk et que 380 avaient été placés dans des familles d'accueil russes.

QUALIFICATION JURIDIQUE EN TROIS NIVEAUX

- DÉPORTATION ET TRANSFERT ILLÉGAUX D'ENFANTS — ÉTABLI (MANDATS DE LA CPI, 17 MARS 2023 ; COMMISSION D'ENQUÊTE ; CEDH)
- CAMPS, RÉÉDUCATION, PASSEPORTS, ADOPTION — TENDANCE (COMMISSION D'ENQUÊTE ; OSCE ; YALE HRL)
- GÉNOCIDE, ART. 442 DU CPU / ART. II E) DE LA CONVENTION SUR LE GÉNOCIDE — POSITION (UKRAINE)

Établi. Chambre préliminaire II de la CPI (17 mars 2023) : motifs raisonnables de croire que Poutine et Lvova-Belova sont responsables de la déportation et du transfert illégaux d'enfants depuis l'Ukraine occupée. Commission d'enquête : les transferts examinés « constituent un crime de guerre » (mars 2023) ; la déportation, le transfert forcé et la disparition forcée d'enfants sont des crimes contre l'humanité (A/HRC/61/61, mars 2026). Grande Chambre de la CEDH (9 juil. 2025) : violations des art. 3, 5 et 8 de la CEDH. **Tendance.** Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) : les séparations aux points de filtration constituent des infractions graves. Yale HRL : 43 établissements, la plupart pratiquant la rééducation (févr. 2023) ; 314 enfants en adoption forcée (déc. 2024). **Position.** L'Ukraine qualifie les transferts de crimes de guerre et de génocide (art. 438 et 442 du Code pénal ukrainien) ; aucun organe international n'a adopté la qualification de génocide.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Exécuter les mandats de la CPI : aucun État partie ne devrait accueillir Poutine ou Lvova-Belova. Financer et doter en personnel le mécanisme d'identification et de réunification ordonné par la CEDH le 9 juillet 2025. Faire du retour des enfants une condition de tout cadre de cessez-le-feu. Aligner les listes nationales sur les désignations américaines du 24 août 2023 — directeurs de camps, commissaires régionaux, organisations de « jeunesse ».

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.

DE L'« ÉVACUATION » AU PASSEPORT RUSSE

Le parcours est le même dans chaque oblast : enlèvement du territoire occupé sous couvert d'évacuation, de vacances ou de soins ; placement dans un camp ou une institution ; rééducation ; un passeport russe ; et, pour les plus jeunes, une famille russe. Ce qui manque à chaque étape, c'est l'information de la famille de l'enfant.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

févr. 2022	Les déportations commencent peu avant l'invasion à grande échelle : des enfants placés en institution sont transférés des régions occupées de Donetsk et de Louhansk vers la Russie. A — Commission d'enquête, déclaration du Président, 12 mars 2026
mars - mai 2022	Des enfants de Marioupol passent par la « filtration » ; des familles sont séparées aux points de filtration ; 31 enfants transférés d'Ukraine en Russie en mai 2022 — ce qui a été qualifié ensuite de déportation illégale. A — Mécanisme de Moscou de l'OSCE, 4 mai 2023 ; Commission d'enquête A/78/540, oct. 2023
30 mai 2022	Décret de Poutine : naturalisation russe simplifiée pour les orphelins ukrainiens et les enfants « privés de protection parentale », sur demande d'un tuteur ou du directeur de l'institution qui a l'enfant à sa charge. LA RUSSIE AFFIRME — Ukrainska Pravda, 30 mai 2022 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62
16 juin - 15 sept. 2022	Le Royaume-Uni (16 juin), l'UE (21 juil.) et les États-Unis (15 sept.) sanctionnent Lvova-Belova pour le transfert forcé et l'adoption d'enfants ukrainiens. A — FCDO ; Conseil de l'UE ; OFAC
16 mars 2023	Commission d'enquête : transferts de 164 enfants examinés en détail ; les situations examinées « constituent un crime de guerre ». A — A/HRC/52/62
17 mars 2023	La Chambre préliminaire II de la CPI délivre des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova. Peskov : les décisions de la CPI sont « nulles et non avenues » pour la Russie. Lvova-Belova : « heureuse que la communauté internationale ait apprécié notre travail ». A — communiqué de presse de la CPI ; RFE/RL ; PassBlue
31 juil. 2023	Le bureau de Lvova-Belova publie un rapport de 500 pages : 4,8 millions d'Ukrainiens « accueillis » depuis 2022, dont plus de 700 000 enfants ; environ 1 500 orphelins de Donetsk et de Louhansk ; 380 placés dans des familles d'accueil russes. LA RUSSIE AFFIRME — Novaya Gazeta Europe ; Ukrinform
2 juin 2025	Pourparlers d'Istanbul : l'Ukraine remet à la Russie une liste de 339 enfants. Medinski : les enfants « pris entre deux feux ont été évacués, mais s'il y a une famille — ils sont rendus ». LA RUSSIE AFFIRME — TASS via Mezha ; Novaya Gazeta Europe
9 juil. 2025	Grande Chambre de la CEDH, Ukraine et Pays-Bas c. Russie : le transfert et l'adoption d'enfants ukrainiens ont violé les articles 3, 5 et 8 ; la Russie est tenue de coopérer à un mécanisme permettant de les identifier et de les réunir avec leur famille. A — CEDH ; ASIL
12 mars 2026 · 7 oct. 2026	Commission d'enquête : la déportation de 1 205 enfants vérifiés constitue un crime contre l'humanité ; environ 80 % non revenus. Médiateur, 7 oct. 2026 : 20 651 cas enregistrés ; 2 665 enfants rapatriés. A — A/HRC/61/61 ; Médiateur via Ukrinform

CE QUE L'ONU A ÉTABLI

La Commission d'enquête a vérifié la déportation ou le transfert de 1 205 enfants depuis cinq oblasts occupés, commencés peu avant le 24 février 2022 et menés sous la contrainte ; les autorités russes à différents niveaux ont organisé leur placement à long terme dans des familles ou des institutions dans 21 régions de Russie et en Ukraine occupée, et ont déclaré à plusieurs reprises en 2022 qu'elles donnaient la priorité à l'adoption (12 mars 2026).

Dans la plupart des cas, les familles n'ont pas été informées du sort des enfants ni du lieu où ils se trouvaient — une disparition forcée constitutive de crime contre l'humanité. La Russie a fait obstacle aux retours ; environ 80 % des enfants vérifiés ne sont pas revenus, et parents, tuteurs et proches les recherchent toujours (Commission d'enquête, mars 2026).



« Rendez les enfants ukrainiens ! » — manifestation à Berlin, 24 août 2025. Photo : Roy Zuo · CC BY-SA 4.0 · via Wikimedia Commons

QUI SONT LES ENFANTS

Des enfants d'institutions des régions occupées de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia — orphelinats, internats, hôpitaux — déplacés en groupes ; les 52 enfants de l'orphelinat d'Olechky emmenés en Crimée figurent dans le propre rapport de la Russie. Des enfants séparés de leurs parents aux points de filtration lors de la chute de Marioupol (OSCE).

Des enfants placés en vue d'une adoption ou d'un placement familial : 314 identifiés par Yale HRL à décembre 2024, plus de la moitié placés directement chez des citoyens russes ; le propre décompte de la Russie était de 380 placements familiaux à la mi-2023. Des enfants envoyés en « colonies de vacances » par des parents vivant sous occupation et non rendus : 43 établissements identifiés par Yale HRL en février 2023.

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.

QUATRE CONCLUSIONS INTERNATIONALES, UN CHIFFRE OUVERT

Aucun autre crime russe dans cette guerre n'a donné lieu à un mandat de la CPI, à une conclusion de crimes contre l'humanité, à un arrêt de Grande Chambre et à un rapport d'experts de l'OSCE. Ce qui reste à établir, c'est le total ; le Hub présente chaque chiffre pour ce qu'il mesure.

UKRAINE EVIDENCE HUB

REGISTRE VÉRIFIÉ

OCT. 2026

ÉTABLI PAR DES ORGANES DOTÉS D'UN MANDAT

CPI, 17 mars 2023 : mandats contre Poutine et Lvova-Belova — déportation et transfert illégaux d'enfants de l'Ukraine occupée vers la Russie, art. 8(2)(a)(vii) et 8(2)(b)(viii). A

Commission d'enquête : les transferts examinés « constituent un crime de guerre » (mars 2023) ; 1 205 enfants vérifiés ; crimes contre l'humanité de déportation, de transfert forcé et de disparition forcée (A/HRC/61/61, mars 2026). A

Grande Chambre de la CEDH, 9 juil. 2025 : pratique administrative de transfert et d'adoption d'enfants ukrainiens en violation des articles 3, 5 et 8 ; injonction au titre de l'article 46 de coopérer à un mécanisme de réunification. A

Mécanisme de Moscou de l'OSCE, mai 2023 : les séparations de familles aux points de filtration constituent des infractions graves ; la pratique peut être constitutive du crime contre l'humanité de déportation. A

ENQUÊTE UKRAINIENNE

Bureau du Médiateur, 7 oct. 2026 : 20 651 cas de déportation ou de transfert forcé enregistrés ; 2 665 enfants rapatriés ; 2 363 disparus ; lieu de séjour établi pour 59 676 enfants (catégories du portail « Enfants de la guerre »). B

Bring Kids Back UA (Maksym Maksymov), 21 sept. 2026 : 2 616 rapatriés au total ; 725 en 2025, 673 en 2026 à ce jour ; le rythme mensuel « dépend du comportement de la partie russe ». B

ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Yale HRL, 14 févr. 2023 : plus de 6 000 enfants, 43 établissements, la plupart pratiquant une rééducation systématique ; 3 déc. 2024 : 314 enfants en adoption et placement familial forcés. C

Novaya Gazeta Europe, 31 juil. 2023 : rapport de Lvova-Belova — plus de 700 000 enfants « arrivés », 1 500 orphelins, 380 placés en famille d'accueil. C

LES CHIFFRES — TOUTES LES SOURCES, TELS QUE PUBLIÉS

Chiffre	Ce qui est compté	Source · date · niveau
19,546 → 20,651	cas enregistrés sur le portail « Enfants de la guerre », 2025 → 7 oct. 2026 ; un nombre de cas, non un décompte vérifié de personnes	Médiateur / portail · B
1,205 · 164 · 31	enfants dont la Commission d'enquête a vérifié le transfert (mars 2026) ; examinés en détail (mars 2023) ; un groupe de mai 2022 (oct. 2023)	Commission d'enquête · A
6,000+ · 43 · 314	enfants dans des camps et établissements ; établissements identifiés (févr. 2023) ; enfants en adoption/placement familial forcés (déc. 2024)	Yale HRL · C
700,000+ · 1,500 · 380	Propres chiffres de la Russie : enfants « arrivés » en Russie ; orphelins emmenés de Donetsk et de Louhansk ; placés dans des familles d'accueil russes	Bureau de Lvova-Belova, juil. 2023 · RU
2,616 · 2,665	enfants rapatriés — Bring Kids Back UA (21 sept. 2026) ; Médiateur (7 oct. 2026) ; le Hub présente les deux	B / B

EMPLACEMENT PHOTO · ÉBAUCHE

Visuel documentaire : le communiqué de presse de la CPI du 17 mars 2023 ou le bâtiment de la CPI à La Haye (Commons, CC BY-SA), ou la couverture du document de séance de 2026 de la Commission d'enquête sur les enfants — aucune image de victime

Emplacement photo · documents et institutions

Le Hub met en avant les conclusions de la CPI et de la Commission d'enquête (Niveau A) et présente le nombre de cas ukrainien comme « enregistré par les autorités ukrainiennes » (Niveau B). Le chiffre russe de 700 000 comptabilise tous les enfants entrés en Russie depuis l'Ukraine, la plupart avec des proches, et n'est pas un chiffre de déportation — mais les 1 500 orphelins et les 380 placements qu'il inclut sont des aveux.

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.



DU KREMLIN AU DIRECTEUR DE CAMP

La chaîne va d'un décret présidentiel aux commissaires régionaux qui ont signé les placements et aux directeurs de camps qui ont gardé des enfants au-delà de la date promise à leurs parents. Deux noms font l'objet de mandats de la CPI ; d'autres de désignations américaines du 24 août 2023.

UKRAINE EVIDENCE HUB

REGISTRE VÉRIFIÉ

OCT. 2026

Destinataires	Rôle dans l'affaire	Procédures	Sanctions · tribunaux
Vladimir Poutine Président de la Fédération de Russie	Décrets du 30 mai 2022 et du 4 janv. 2024 sur la citoyenneté des orphelins ukrainiens ; politique « conçue et exécutée au plus haut niveau » (Commission d'enquête)	Mandat d'arrêt de la CPI, 17 mars 2023 — art. 8(2)(a)(vii), 8(2)(b)(viii) ; art. 25(3)(a) et 28(b)	UE, États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie et autres depuis le 25 févr. 2022 — pour l'agression, non pour les enfants
Maria Lvova-Belova Commissaire présidentielle aux droits de l'enfant	A dirigé les transferts, les placements et l'« éducation patriotique » ; a elle-même adopté un garçon de Marioupol ; a publié le chiffre de 700 000	Mandat d'arrêt de la CPI, 17 mars 2023 — art. 25(3)(a)	Royaume-Uni 16 juin 2022 ; UE 21 juil. 2022 ; États-Unis 15 sept. 2022
Konstantin Fedorenko directeur du centre international pour enfants Artek, Crimée	A accueilli des enfants ukrainiens pour une rééducation « patriotique » et les a empêchés de rentrer (Département d'État des États-Unis)	—	États-Unis 24 août 2023
Commissaires régionaux aux droits de l'enfant Belgorod, Kalouga, Rostov (noms figurant dans la désignation américaine)	Ont facilité la déportation et l'adoption par des familles russes	Aucune inculpation trouvée	États-Unis 24 août 2023
Vladimir Kovalenko ; Vladimir Netchaïev Armée de la jeunesse (Iounarmia) de Sébastopol ; Université d'État de Sébastopol	Ont organisé des camps militaro-patriotiques pour des enfants ukrainiens en Crimée	Aucune inculpation trouvée	États-Unis 24 août 2023
Fondation Akhmat Kadyrov ; Aïmani Kadyrova Tchéchénie	Camps de rééducation pour enfants ukrainiens près de Grozny	Aucune inculpation trouvée	États-Unis 24 août 2023

CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ

Le cadre juridique : décret du 30 mai 2022 (citoyenneté des orphelins sur demande d'un tuteur ou du directeur de l'institution) → décret du 4 janv. 2024 (demandes présentées par des « organisations russes ») — permettant à l'institution qui détient un enfant déporté de le rendre russe (KHPG).

La chaîne d'exécution : le bureau de la commissaire présidentielle coordonne (Commission d'enquête : « à différents niveaux ») ; les commissaires régionaux signent les placements ; des camps fédéraux (Artek, Medvejonok) et des organisations de « jeunesse » assurent la rééducation ; des bases de données de placement liées au gouvernement fédéral répertorient les enfants en vue de leur adoption (Yale HRL, déc. 2024).

LES ACTES PROPRES DE L'ÉTAT RUSSE

17 mars 2023 : Peskov — les décisions de la CPI sont « nulles et non avenues pour la Fédération de Russie du point de vue du droit » ; Zakharova — « dénuées de sens » ; le Comité d'enquête de Russie ouvre une affaire pénale contre le Procureur et les juges de la CPI (mars 2023).

31 juil. 2023 : le rapport de la Commissaire ; 2 juin 2025 : la formule de Medinski sur les enfants « évacués » à Istanbul. La Russie n'a pas participé à la procédure devant la CEDH ; aucun mécanisme de réunification n'a été mis en place.

Colonne des sanctions : désignations tirées des communiqués des autorités qui les ont prononcées (FCDO 16 juin 2022, Conseil de l'UE 21 juil. 2022, OFAC 15 sept. 2022, Département d'État des États-Unis 24 août 2023).

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.

ENFANTS

PROJET V0.1 · 21 OCT. 2026 · NON

PUBLIÉ · VERSION EN LIGNE ET

JOURNAL DES CORRECTIONS SUR

UKRAINE EVIDENCE HUB



UNE « ÉVACUATION » DONT PERSONNE N'A ÉTÉ INFORMÉ

Le discours de la Russie comporte trois volets : les enfants ont été sauvés des bombardements ; ceux qui ont une famille sont rendus ; la CPI est un instrument politique sans autorité. Le premier est contredit par la conclusion de la Commission selon laquelle les familles n'ont pas été informées du lieu où se trouvaient leurs enfants ; le deuxième par les 80 % non revenus ; le troisième par les 125 États parties au Statut de Rome.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

DMITRI PESKOV · PORTE-PAROLE DU KREMLIN · 17 MARS 2023

« Toute décision de cette nature est nulle et non avenue pour la Fédération de Russie du point de vue du droit. »

Point de presse téléphonique ; RFE/RL, 17 mars 2023

MARIA LVOVA-BELOVA · COMMISSAIRE PRÉSIDENTIELLE AUX DROITS DE L'ENFANT · TELEGRAM, 17 MARS 2023

« Je suis heureuse que la communauté internationale ait apprécié notre travail de protection des enfants. Et il est particulièrement agréable d'être dans la même équipe que le président russe Vladimir Poutine. »

Sa chaîne Telegram ; PassBlue, 20 mars 2023

BUREAU DE LA COMMISSAIRE PRÉSIDENTIELLE · RAPPORT · JUILLET 2023

« [La Russie] a accueilli environ 4,8 millions d'habitants de l'Ukraine et des républiques du Donbass, dont plus de 700 000 enfants... la plupart sont arrivés avec leurs parents ou d'autres proches. »

Rapport sur le site Web de la Commissaire ; Novaya Gazeta Europe, 31 juil. 2023

VLADIMIR MEDINSKI · CHEF DE LA DÉLÉGATION RUSSE · ISTANBUL, 2 JUIN 2025

« Les enfants pris entre deux feux ont été évacués, mais s'il y a une famille, ils sont rendus. »

TASS ; Mezha, 2 juin 2025

CONTRAIGNANT POUR 125 ÉTATS PARTIES QUOI QU'IL EN SOIT

Les mandats obligent chaque État partie au Statut de Rome à arrêter les suspects se trouvant sur son territoire ; la compétence de la Cour repose sur les déclarations de l'Ukraine et, depuis le 1er janv. 2025, sur son adhésion. La non-reconnaissance par la Russie n'affecte en rien les obligations des États tiers.

Ce que l'affirmation concède : Rien sur les faits ; la déclaration ne nie pas que des enfants aient été déplacés.

LE « TRAVAIL » EST LE CHEF D'ACCUSATION

Le rapport de son propre bureau de juillet 2023 recense 1 500 orphelins emmenés des régions occupées de Donetsk et de Louhansk et 380 placés dans des familles d'accueil russes ; la Commission a constaté que, dans la plupart des cas, les familles n'avaient pas été informées du lieu où se trouvaient leurs enfants.

Ce que l'affirmation concède : Responsabilité personnelle dans le programme, et celle du Président.

NON PAS UNE RÉFUTATION — UN INVENTAIRE

Ce chiffre inclut des réfugiés ayant passé la frontière avec leur famille et ne constitue pas un décompte des déportations. Mais le même rapport recense 1 500 orphelins et 380 placements en famille d'accueil — des enfants qui n'avaient aucun parent pour donner son consentement. Ce sont ces transferts sur lesquels la CPI, la Commission d'enquête et la CEDH se sont prononcées.

Ce que l'affirmation concède : L'ampleur, et le fait que des enfants non accompagnés provenant d'institutions ont été emmenés et placés dans des familles russes.

LE RETOUR EST SUBORDONNÉ AUX PROPRES CONDITIONS DE LA RUSSIE

La Commission d'enquête a constaté que les autorités russes n'ont pas révélé le lieu où se trouvaient les enfants et ont fait obstacle à leur retour ; environ 80 % des enfants dont le cas a été vérifié ne sont pas revenus. L'OSCE : une véritable évacuation est provisoire et prend fin lorsque le danger cesse.

Ce que l'affirmation concède : Que des enfants ont été emmenés, et que c'est la Russie qui décide si une « famille » existe.

POUR ÊTRE JUSTE

Les chiffres principaux mesurent des choses différentes. Les 20 651 de l'Ukraine sont un décompte de cas enregistrés, y compris d'enfants transférés à l'intérieur du territoire occupé ; les 1 205 de la Commission d'enquête correspondent à ce que l'ONU a vérifié, et non à un plafond ; les 700 000 de la Russie comptent tous les enfants passés d'Ukraine en Russie, pour la plupart avec des proches. Le Hub ne les additionne ni ne les compare.

Les experts de l'OSCE ont constaté que certaines évacuations antérieures au 24 févr. 2022 semblent conformes au DIH ; le crime réside dans le fait de ne pas enregistrer les enfants, de ne pas informer les familles, de ne pas les rendre et de les rendre russes. Aucun organe international n'a conclu à un génocide ; les mandats de la CPI sont des chefs d'accusation, non des verdicts.

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.

ENFANTS
PROJET V0.1 · 21 OCT. 2026 · NON
PUBLIÉ · VERSION EN LIGNE ET
JOURNAL DES CORRECTIONS SUR
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections

LE BILAN JURIDIQUE LE PLUS CLAIR DE LA GUERRE

Quatre organes, quatre constatations, une seule direction : crime de guerre (CPI, Commission d'enquête 2023), crimes contre l'humanité (Commission d'enquête 2026), violations de la Convention (CEDH), infractions graves (OSCE). Ce qui reste contesté, c'est le mot génocide et le nombre.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

ÉTABLI — PAR DES ORGANES MANDATÉS

CPI (17 mars 2023) : motifs raisonnables à l'encontre de Poutine et de Lvova-Belova pour les crimes de guerre de déportation et de transfert illégaux d'enfants.

Commission d'enquête (mars 2026) : déportation, transfert forcé et disparition forcée d'enfants en tant que crimes contre l'humanité ; 1 205 cas vérifiés.

CEDH (9 juil. 2025) : violation des articles 3, 5 et 8 ; mécanisme de réunification ordonné. OSCE (mai 2023) : infractions graves.

TENDANCE — CE QUE MONTRENT LES FAITS

Les enfants placés en institution d'abord : orphelinats et internats de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia vidés par groupes — l'orphelinat d'Olechky, le groupe de 31 enfants de mai 2022, les institutions de Marioupol — puis des camps pour enfants ayant des parents, puis la citoyenneté et l'adoption.

La rééducation comme politique : la plupart des 43 établissements identifiés par le Yale HRL menaient des programmes patriotiques ou militaires ; Iounarmia et Artek sont des instruments fédéraux.

POSITION — QUALIFICATION RETENUE PAR L'UKRAINE

L'Ukraine qualifie les transferts de crimes de guerre (art. 438 du Code pénal ukrainien) et de génocide (art. 442 du Code pénal ukrainien ; art. II e) de la Convention sur le génocide — transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe), et demande à la CPI et aux États d'adopter cette qualification ; aucun organe international ne l'a fait.

L'Ukraine considère le retour de chaque enfant comme une condition préalable à tout règlement et copréside, avec le Canada, la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, lancée le 2 févr. 2024.

LES RÈGLES APPLICABLES

Ive Convention de Genève, art. 49 et 50 : les transferts forcés et les déportations hors du territoire occupé sont interdits, quel qu'en soit le motif ; la puissance occupante ne peut modifier le statut personnel des enfants ni les enrôler dans ses organisations ; l'évacuation n'est autorisée qu'à titre temporaire et pour d'impérieuses raisons de sécurité.

Statut de Rome, art. 8(2)(a)(vii), 8(2)(b)(viii), 7(1)(d) et (i), 6(e) ; art. 28(b). Convention relative aux droits de l'enfant, art. 8, 9, 20 et 21.

CE QUE NOUS NE SAVONS PAS

Le nombre réel : les 20 651 cas enregistrés par l'Ukraine ne constituent pas un décompte vérifié ; la Commission d'enquête a vérifié 1 205 cas « et a connaissance de nombreux autres cas » ; les chiffres de la Russie comptent des arrivées, non des déportations.

Où se trouvent la plupart des enfants : le Yale HRL et la Commission d'enquête citent 21 régions et des dizaines d'établissements ; les bases de données russes sur l'adoption sont fermées ; la Russie a rejeté toutes les demandes de la Commission d'enquête.

La question de savoir si les actes répondent à l'intention spécifique requise pour le génocide — une question juridique ouverte que la Commission d'enquête n'a pas tranchée ; le Hub consigne la qualification de l'Ukraine en tant que position.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Exécuter les mandats d'arrêt. Chaque État partie au Statut de Rome devrait déclarer publiquement, avant toute visite, que Poutine et Lvova-Belova seraient arrêtés sur son territoire ; les États qui les ont accueillis ou les accueilleront devraient être invités à expliquer leurs obligations au titre de l'art. 86.

Mettre en place le mécanisme ordonné par la Cour. Financer et doter en personnel le mécanisme d'identification et de réunification requis par l'arrêt de la CEDH du 9 juil. 2025 — un registre, des comparaisons ADN, des canaux consulaires via le Qatar et le Saint-Siège — et en rendre compte au Comité des Ministres tous les six mois.

Comblent les lacunes des sanctions. Aligner les listes de l'UE, du Royaume-Uni et du Canada sur les désignations américaines du 24 août 2023 (Artek, Fedorenko, commissaires régionaux, responsables d'Iounarmia, Fondation Kadyrov) lorsqu'elles ne figurent pas encore sur les listes, et inscrire les responsables identifiés par le Yale HRL ; désigner « pour la déportation d'enfants ».

Faire du retour une condition, et non un geste de bonne volonté. Inscrire le retour de tous les enfants identifiés dans tout cadre de cessez-le-feu ou de règlement en tant qu'obligation vérifiable assortie d'un délai, et maintenir la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, avec la conclusion de crimes contre l'humanité de la Commission d'enquête comme texte de référence.

Sources : A — communiqué de presse de la CPI, 17 mars 2023 ; Commission d'enquête A/HRC/52/62 (mars 2023), A/78/540 (oct. 2023), A/HRC/61/61 et déclaration du Président (12 mars 2026) ; Grande Chambre de la CEDH, *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (9 juil. 2025) ; Mécanisme de Moscou de l'OSCE (mai 2023) ; FCDO (16 juin 2022) ; Conseil de l'UE (21 juil. 2022) ; OFAC (15 sept. 2022) ; Département d'État des États-Unis (24 août 2023). B — Bureau du Médiateur via Ukrinform (9 oct. 2026) ; Bring Kids Back UA via Interfax-Ukraine (25 sept. 2026) ; Ukrainska Pravda (30 mai 2022 ; 2 févr. 2024). C — Yale HRL (14 févr. 2023 ; 3 déc. 2024) ; Novaya Gazeta Europe (31 juil. 2023) ; KHPG ; PassBlue et RFE/RL (mars 2023) ; Al Jazeera (16 oct. 2023). RU — TASS (Peskov, 17 mars 2023 ; Medinski, 2 juin 2025) ; Telegram de Lvova-Belova (17 mars 2023) ; rapport de la Commissaire (juil. 2023). Tous consultés le 21 oct. 2026.

ENFANTS
PROJET V0.1 · 21 OCT. 2026 · NON
PUBLIÉ · VERSION EN LIGNE ET
JOURNAL DES CORRECTIONS SUR
UKRAINE EVIDENCE HUB



page en ligne · journal
des corrections

CHILDREN: THE CRIME WITH A WARRANT FOR THE HEAD OF STATE

2 photographs from official sources, as shown on the live page. Each image is credited and openly licensed; videos are linked to the official post (scan the code). No image shows the dead; graphic aftermath is blurred in print. The downloadable pack on the live page holds the full-size files and their SHA-256.

UKRAINE EVIDENCE HUB
VERIFIED RECORD
OCT 2026



"Bring Ukrainian children back!" — demonstration in Berlin, 24 Aug 2025

Roy Zuo · 2025-08-24 · CC BY-SA 4.0

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:\(20250824\)_Ukrainian_Independence_Day_demonstration_in_Berlin_01.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:(20250824)_Ukrainian_Independence_Day_demonstration_in_Berlin_01.jpg)

SENSITIVE — GRAPHIC AFTERMATH
BLURRED IN PRINT

Russia's own photograph: "about 1,500 children" from Kherson and Zaporizhzhia regions arrive in Yevpatoria, occupied Crimea, for "rest and recovery", 2022

Управление информационной политики Мининформ РК · 2022-10-08 · CC BY 4.0

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%D0%9E%D1%82%D0%BA%D1%80%D1%8B%D1%82%D0%B8%D0%B5_%D1%81%D0%BC%D0%B5%D0%BD%D1%8B_%D0%B4%D0%BB%D1%8F_%D0%B4%D0%B5%D1%82%D0%B5%D0%B9_%D0%B8%D0%B7_%D0%A5%D0%B5%D1%80%D1%81%D0%BE%D0%BD%D1%81%D0%BA%D0%BE%D0%B9_%D0%B8_%D0%97%D0%B0%D0%BF%D0%BE%D1%80%D0%BE%D0%B6%D1%81%D0%BA%D0%BE%D0%B9_%D0%BE%D0%B1%D0%BB%D0%B0%D1%81%D1%82%D0%B5%D0%B9_%D0%BF%D1%80%D0%B8%D0%B1%D1%8B%D0%B2%D1%88%D0%B8%D1%85_%D0%B2_%D0%95%D0%B2%D0%BF%D0%B0%D1%82%D0%BE%D1%80%D0%B8%D1%8E,_2022,_01.jpg



Live page and evidence pack (ZIP): ukraine-evidence.org/#cases/hist-children-deportation/media. This appendix is not an evidence repository: original material is held by the Office of the Prosecutor General of Ukraine (warcrimes.gov.ua) and the ICC Office of the Prosecutor.